

NOTE AFFECTATION EN SIXIEME

Chers Parents,

Afin de préparer le dossier d'entrée au collège de votre enfant, vous voudrez bien vérifier les informations contenues sur la feuille ci-jointe (fiche de liaison-volet 1) et **nous la retourner pour le VENDREDI 20 MARS au plus tard.**

Merci d'indiquer l'adresse à prendre en compte à la rentrée prochaine, de dater et signer le document, et de noter les éventuelles modifications au stylo rouge directement sur la feuille.

Cas particuliers :

- Si un changement d'adresse est prévu à la rentrée 2020, un justificatif de domicile est obligatoire.
- Les parents séparés doivent chacun signer une fiche de liaison et se mettre d'accord sur l'adresse à prendre en compte à la rentrée prochaine
- En cas de garde alternée, un extrait du jugement fixant l'adresse de l'élève et un courrier certifiant l'accord des deux responsables légaux est demandé.

Par ailleurs, vous trouverez très prochainement sur le site de l'école, à l'adresse suivante <http://ecole-parmentier.etab.ac-lille.fr> :

- Le calendrier des opérations.
- La marche à suivre pour compléter la fiche de liaison numéro 2 qui vous sera remise à partir du 24 mars.
- Les questions que les parents se posent le plus souvent (déjà en ligne)

N'hésitez surtout pas à me solliciter en cas de doute ou de difficulté à renseigner quelque document que ce soit.

M.Vasseur

NOTE AFFECTATION EN SIXIEME

Chers Parents,

Afin de préparer le dossier d'entrée au collège de votre enfant, vous voudrez bien vérifier les informations contenues sur la feuille ci-jointe (fiche de liaison-volet 1) et **nous la retourner pour le VENDREDI 20 MARS au plus tard.**

Merci d'indiquer l'adresse à prendre en compte à la rentrée prochaine, de dater et signer le document, et de noter les éventuelles modifications au stylo rouge directement sur la feuille.

Cas particuliers :

- Si un changement d'adresse est prévu à la rentrée 2020, un justificatif de domicile est obligatoire.
- Les parents séparés doivent chacun signer une fiche de liaison et se mettre d'accord sur l'adresse à prendre en compte à la rentrée prochaine
- En cas de garde alternée, un extrait du jugement fixant l'adresse de l'élève et un courrier certifiant l'accord des deux responsables légaux est demandé.

Par ailleurs, vous trouverez très prochainement sur le site de l'école, à l'adresse suivante <http://ecole-parmentier.etab.ac-lille.fr> :

- Le calendrier des opérations.
- La marche à suivre pour compléter la fiche de liaison numéro 2 qui vous sera remise à partir du 24 mars.
- Les questions que les parents se posent le plus souvent (déjà en ligne)

N'hésitez surtout pas à me solliciter en cas de doute ou de difficulté à renseigner quelque document que ce soit.

M.Vasseur